

L'économie sociale et solidaire en Europe

Les notes de l'Institut Karl Polanyi

En lien avec l'équipe animatrice de l'Institut international basé à l'Université Concordia au Québec et en articulation avec les représentants des autres régions du monde, les membres européens du bureau de l'Institut Karl Polanyi proposent des publications qui élargissent la perception de l'économie, prenant en compte non seulement les échanges marchands, mais aussi tout ce qui ressort de la redistribution d'une part, et de la réciprocité d'autre part.

L'entreprise sociale

Hélène Clément et Laurent Gardin

L'emploi dans l'économie sociale et solidaire

Danièle Demoustier et Marie-Laure Ramisse

Les finances solidaires

David Vallat et Isabelle Guérin

L'économie sociale et solidaire en Europe

Jean-Louis Laville

Développer les services aux personnes

Laurent Gardin

Le commerce équitable

Elisabetta Bucolo

*Ces notes sont publiées avec le concours de la
Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Économie Sociale
et de la fondation du Crédit coopératif.*

© 2000, CRIDA, 33 rue Navier, 75017 PARIS

www.crida-fr.org

Jean-Louis Laville

L'économie sociale et solidaire en Europe

Les notes de l'Institut Karl Polanyi
Impatiences démocratiques éditeur

Ce document a été élaboré à partir d'un travail collectif réunissant des partenaires de divers pays (Carlo Borzaga, Italie ; Jacques Defourny, Belgique ; Adalbert Evers, Allemagne ; Jane Lewis, Grande-Bretagne ; Marthe Nyssens, Belgique ; Victor Pestoff, Suède) sur la définition européenne d'un "tiers système" ou d'un "tiers secteur" qui ne soit ni le secteur privé lucratif ni le secteur public. Cette mise en perspective a été effectuée dans le cadre du CIRIEC international pour la Direction générale V de la Commission européenne. Elle aide à préciser l'hypothèse d'une économie sociale et solidaire à partir d'une prise en compte de la réalité européenne. Elle met ainsi en évidence les raisons d'une possible complémentarité et reconnaissance mutuelle qui ne soit pas une simple facilité conjoncturelle mais qui soit porteuse d'une exigence et d'un avenir

1.

L'économie sociale

Depuis les années 1980, un regain d'intérêt se manifeste pour les organisations qui ne sont ni publiques, ni privées à but lucratif ; l'appellation la plus répandue pour les désigner est celle de tiers secteur. L'approche américaine, celle du Johns Hopkins Project (Salamon, Anheier, 1995) dominante au niveau international en la matière définit ce tiers secteur comme le secteur regroupant l'ensemble des organisations sans but lucratif ("non profit organizations").

La définition européenne est plus large car l'exclusion des coopératives et mutuelles, au motif qu'elles peuvent distribuer une partie de leurs bénéfices aux membres, opérée par des analyses anglo-saxonnes, ne peut se justifier dans le contexte européen.

D'abord, certaines coopératives comme les coopératives de construction en Suède n'ont jamais distribué de profit. Ensuite, la distribution des surplus est dans tous les cas limitée parce que les coopératives et mutuelles sont issues du même creuset que les associations, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas formées dans une perspective de rentabilisation du capital investi mais dans un objectif de satisfaction d'un intérêt général ou d'un intérêt mutuel (Gui, 1992), de contribution au bien commun ou de réponse à des demandes sociales exprimées par certaines catégories de la population (Laville, Sainsaulieu, 1997). D'où une acception plus étendue des organisations en Europe : on parle d'économie sociale plus que de secteur non lucratif.

Les luttes menées au dix-neuvième siècle ont débouché sur des compromis légalisant l'existence d'organisations dans lesquelles une catégorie d'agents, autre que les investisseurs, se voit attribuer les droits de propriété. Les statuts obtenus (coopératif, mutualiste, associatif) délimitent un ensemble d'organisations d'économie sociale dans lesquelles ce n'est pas la contrainte de non lucrativité qui est déterminante mais le fait que l'intérêt matériel des apporteurs de capitaux est soumis à des limites. La frontière ne passe donc pas entre organisations avec ou sans but lucratif mais entre sociétés capitalistes et organisations d'économie sociale qui privilégient la constitution d'un patrimoine collectif par rapport au retour sur investissement individuel.

Autrement dit, en Europe l'accent est mis au niveau organisationnel sur tous les statuts qui restreignent l'appropriation privée des résultats.

Les organisations concernées

Définition européenne	Définition américaine
Critère de limite à l'appropriation privée des résultats	Critère de non redistribution
Inclusion des coopératives et mutuelles	Exclusion des coopératives et mutuelles

En conséquence, la définition adoptée par Johns Hopkins souffre d'un biais américain (Borzaga, 1998) parce qu'elle repose sur le critère de la contrainte de non redistribution structurant la configuration américaine du secteur, avec un rôle marqué des fondations. Ce critère ne rend pas compte des spécificités juridiques des pays européens pour lesquels le critère discriminant est l'existence de limites à la redistribution. C'est celui-ci qui confère aux organisations d'économie sociale leurs différences par rapport aux autres organisations productives.

Aussi disparates soient-elles, les expériences européennes ont néanmoins en commun de représenter une

tradition différente de la tradition américaine, c'est-à-dire une tentative d'établir et de légitimer des formes de philanthropie et de bénévolat mais aussi des actions collectives basées sur l'entraide mutuelle et la participation des citoyens concernés par les problèmes sociaux.

La définition qui prévaudrait serait donc plutôt la suivante : des organisations productrices de biens ou services qui ne sont pas constituées sur le principe de la maximisation du profit

2.

La perspective de l'économie solidaire

L'économie sociale, en se définissant par un ensemble d'organisations, laisse ouverte la question plus large de son inscription dans l'économie et dans la démocratie contemporaines. Une interrogation sur ces deux plans a donné naissance à la perspective de l'économie solidaire qui renoue avec l'origine de l'associationnisme, en rendant compte d'une multitude d'initiatives qui se sont manifestées en Europe depuis deux décennies.

La dimension économique

Sur le plan économique, l'approche de l'économie solidaire prend appui sur les travaux montrant que

l'économie ne se réduit pas au marché mais inclut les principes de redistribution et réciprocité. Ce cadre analytique sert de référence pour divers auteurs (Eme, 1991 ; Evers, 1990 ; Laville, 1992, 1994 ; Kramer et al., 1993 ; Pestoff, 1992, 1996, 1998) et a été pris comme référence dans des travaux du service de développement territorial du programme Local economic and employment development (LEED) de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE, 1996).

A partir de ces trois principes de base (marché, redistribution et réciprocité), les combinaisons sont historiquement variables. L'économie contemporaine pourrait être décomposée en trois pôles.

— L'économie marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement au marché. Il ne s'agit aucunement de prétendre que l'économie marchande est l'émanation du seul marché. L'économie marchande n'est pas uniquement organisée autour du marché et elle admet de nombreuses contributions non marchandes, ne serait-ce que les aides et subventions versées aux entreprises. Ceci dit, la combinaison réalisée en son sein se singularise par la priorité accordée au marché et par la subordination des apports non marchands et non monétaires à celui-ci.

— L'économie non marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et

services est confiée prioritairement à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État social. La redistribution s'y exerce largement par le biais du service public dont les règles sont édictées par une autorité publique soumise au contrôle démocratique (Strobel, 1995).

— L'économie non monétaire correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la réciprocité et à l'administration domestique. Certes, un certain nombre de relations réciprocaires empruntent des formes monétarisées (comme les donations) mais c'est bien au sein de l'économie non monétaire que se trouvent mis en œuvre les principaux apports réciprocaires par l'auto-production et l'économie domestique.

L'approche de l'économie solidaire met l'accent sur l'hybridation entre ces trois pôles de l'économie. Selon cette perspective qui insiste sur le poids du contexte et de l'environnement dans les évolutions des organisations, c'est en combinant les ressources émanant de ces trois pôles en fonction des logiques de projet que les structures d'économie sociale sont en mesure de se prémunir contre les phénomènes de banalisation ou de marginalisation. Encore convient-il d'expliquer quels peuvent être les ressorts d'une démarche qui vise l'hybridation, ce qui implique de relier la dimension économique à la dimension politique constitutive de l'économie solidaire.

La dimension socio-politique

Un autre apport de l'approche de l'économie solidaire tient en effet à la dimension socio-politique. Au dix-neuvième siècle, l'extension du marché a entraîné des réactions de la part de la société, parmi lesquelles la constitution d'associations, puis la construction d'un État social protecteur. C'est ce processus historique que Salamon (1987, 1990) a rappelé en soulignant que les associations étaient effectivement " la première ligne de défense " (Lewis, 1997 : 166) élaborée par la société mais que leurs faiblesses (insuffisance, particularisme, paternalisme, amateurisme) avaient ensuite obligé à une coopération avec l'État. Cette explication fonctionnaliste n'épuise pas encore le sujet comme l'ont reconnu Salamon et Anheier (1996, 1997) eux-mêmes, quand, à la suite de la première recherche Johns Hopkins, ils se sont orientés vers " une approche en termes d'origines sociales " destinée à mieux comprendre les situations nationales à travers une analyse de leur genèse historique. Ce renouvellement de problématique, comme la référence à la société civile, témoignent d'une intuition fondamentale et d'un rapprochement avec la sensibilité européenne.

En même temps, le point de vue européen est plus précis, il est celui de l'inscription d'initiatives de la société civile dans l'espace public des sociétés démocratiques modernes. Les relations entre ces initiatives et les pouvoirs publics sont alors déterminantes parce qu'elles

touchent aux deux problématiques du politique : la première qui met l'accent sur le potentiel d'action des membres de la communauté politique dans son ensemble et la seconde qui est plus centrée sur l'exercice du pouvoir (Maheu, 1991).

L'ensemble des interactions entre pouvoirs publics et initiatives de la société civile se traduit par des effets mutuels dont l'intensité et les modalités varient considérablement dans le temps. D'un côté, les initiatives entrepreneuriales d'acteurs sociaux diversifiés, par leur existence, participent à l'évolution des formes de la régulation publique. D'un autre côté, les règles édictées par les pouvoirs publics influent sur les trajectoires des initiatives. Isoler des organisations sans saisir leurs rapports avec la sphère publique, c'est donc s'interdire de saisir leur passé comme leur devenir.

3. Approche historique

En somme, l'économie sociale européenne a l'avantage de pouvoir être appréhendée par des structures juridiques (associations, coopératives, mutuelles, fondations) ce qui en facilite le repérage. Pour sa part, la perspective de l'économie solidaire intègre la question des ressorts de l'initiative et du modèle de développement dans lequel s'inscrivent ces structures. En les articulant, trois grandes périodes peuvent être identifiées : avant d'en arriver à la dynamique actuelle, il y a eu d'abord la phase d'émergence, qui s'est caractérisée par une institutionnalisation, puis une phase de développement, qui s'est caractérisée, elle, par une sectorisation.

L'émergence et l'institutionnalisation

L'émergence d'associations modernes a été permise par l'instauration de la démocratie en Europe. Le phénomène associationniste a été conçu à son origine comme lié à la citoyenneté et comme fondamentalement socio-politique (Evers, 1997 : 51). C'est cette référence commune à la citoyenneté qui fait converger les conceptions nationales, tout en aidant à comprendre leurs divergences parce que les définitions prévalentes de la citoyenneté peuvent être très contrastées comme l'illustrent les cas anglais et français.

Au Royaume-Uni, au dix-neuvième siècle, l'idée d'organisme caritatif a été liée à la discussion sur la citoyenneté, la charité étant un principe social, une composante nécessaire à la société démocratique contribuant à sa régulation par le but moral, l'engagement volontaire altruiste. Les gouvernements victoriens avaient pour objectif de " fournir un cadre de règles et de directives conçues pour permettre à la société de s'autogérer dans une large mesure " d'où une forte autonomie pour les associations et leurs activités de bienfaisance qui n'étaient pas financées par l'État, en même temps qu'une coopération avec l'administration chargée de la loi sur les pauvres.

D'ailleurs une grande partie des prestations sociales publiques étaient financées et gérées localement, la limitation du gouvernement central générant un ensem-

ble “ d’institutions intermédiaires ” développées entre l’État et le citoyen qui faisaient “ partie intégrante du tissu de l’État ” (Lewis, 1997 : 169).

En France par contre, si une partie de l’ensemble associatif est né d’une volonté philanthropique soucieuse de paix sociale, la réalité à été marquée par un égalitarisme républicain. Après la Révolution, c’est l’affirmation du principe de solidarité qui, progressivement, permettra de surmonter l’alternative entre libéralisme et étatsisme. Deux conceptions de la solidarité vont s’affirmer au dix-neuvième siècle : celle de la solidarité comme lien social démocratique (c’est l’approche de 1848) et celle de la solidarité comme dette sociale (c’est l’approche des solidaristes).

Ainsi, Pierre Leroux, témoin de la première approche, élabore-t-il de la façon suivante la notion de solidarité : “ La nature n’a pas créé un seul être pour lui-même... elle les a créés les uns pour les autres, et a mis entre eux une solidarité réciproque ” (Leroux, 1851 : 170). Pour échapper à un individualisme concurrentiel comme à un étatsisme autoritaire, cet auteur comme ses contemporains, théoriciens et praticiens de l’associationnisme, table sur des réseaux de solidarité passant par l’atelier, pour entretenir l’esprit public indispensable à la démocratie. Il a comme finalité l’instauration d’une économie solidaire ou fraternelle.

A la fin du dix-neuvième siècle, défendue par des hommes politiques, juristes ou sociologues qui se ré-

clament du solidarisme (Bouglé, Bourgeois, Duguit, Durkheim...), la notion de solidarité prend un sens nouveau. Plus que de commune participation à l'humanité, comme chez Leroux, les solidaristes parlent de dette sociale à l'égard des générations passées dont les hommes sont redevables vis-à-vis des générations suivantes ; ce qui implique un quasi-contrat, " forme juridique de la double dette sociale correspondant au devoir de solidarité envers nos semblables et envers nos descendants " (Dubois, 1985 : 58). Le solidarisme va donc jeter les bases philosophiques du droit social et permettre de légitimer les premières assurances sociales obligatoires du vingtième siècle.

Ces deux cas contrastés évoquent les deux sources principales de l'économie sociale européenne, toutes deux faisant référence à la notion politique de citoyenneté. La première source est l'organisation pour autrui dans laquelle les promoteurs créent des organisations d'intérêt général au profit d'une catégorie de bénéficiaires distincte d'eux-mêmes. La seconde source est l'auto-organisation dans laquelle les promoteurs créent des organisations d'intérêt mutuel pour se rendre des services à eux-mêmes.

Ces actions sont progressivement reconnues par les pouvoirs publics et donnent lieu à l'élaboration de cadres juridiques de l'économie sociale qui, à la fois, leur confèrent une existence légale et contribuent à séparer ce que la mouvance associationniste originelle voulait réunir. Les différentes dispositions juridiques

contiennent toutes en effet des limites qui vont contraindre les organisations dans leur rapport à l'activité économique : en Italie, les associations productrices de services sociaux les plus importantes ont été forcées de se transformer en agences publiques à la fin du dix-neuvième siècle (Santuari, 1997) ; en France la capacité d'action économique des associations est liée à leur contrôle par l'État, soucieux de ne pas permettre à l'Église de consolider son pouvoir ; au Royaume-Uni, les critères définissant les "charities" introduisent une discrimination négative vis-à-vis des actions d'entraide mutuelle et restreignent les champs d'action aux domaines philanthropiques traditionnels ; en Suède les "ideell associations", caractéristiques de l'auto-organisation, sont distinguées des associations économiques.

Un développement sectorisé

A partir de la fin du dix-neuvième siècle et au cours du vingtième siècle, l'éclatement et la fragmentation (Vienney, 1994 : 76-83) se sont accentués sous l'effet des cloisonnements juridiques et des formes d'intégration dans le système économique, qui amènent à distinguer trois sous-ensembles.

Coopératives et marché

Les coopératives se sont insérées dans l'économie marchande, occupant des secteurs d'activité dans lesquels l'intensité capitalistique restait faible. Elles ont permis à différents acteurs de mobiliser eux-mêmes les

ressources pour des activités qui leur étaient nécessaires et étaient délaissées par les investisseurs. Plusieurs types de coopératives se sont consolidés : coopératives de consommation en Angleterre, coopératives d'habitation en Allemagne, Grande-Bretagne et Suède, coopératives agricoles un peu partout. Dans les pays à industrialisation moins rapide comme la France ou l'Italie, les coopératives ouvrières de production se sont imposées, favorisées en Italie par l'organisation des districts industriels de la troisième Italie.

Même si elles ont pu bénéficier de certains aménagements négociés avec l'État, elles ont été principalement soumises à la concurrence. De ce fait, la logique générale de concentration des moyens de production les a poussées à se spécialiser dans une activité principale liée à l'identité de leurs membres, provoquant un " isomorphisme marchand " (Di Maggio, Powell, 1983 ; Enjolras, 1996).

Le souci de la pérennité des entreprises a atténué le projet politique plus large et cette transformation s'est poursuivie, à tel point que " ce sont de véritables groupes financiers qui apparaissent progressivement comme institution coopérative typique des économies capitalistes développées " (Vienney, 1982 : 108).

Mutuelles, associations socio-sanitaires et État

L'avènement de l'État-providence modifiera, quant à lui, profondément le rôle joué par les mutuelles comme par les associations dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Pour ce qui est des mutuelles, nombre d'initiatives s'étaient organisées au début du dix-neuvième siècle pour traiter les problèmes d'incapacité de travail, de maladie et de vieillesse sur une base solidaire en regroupant les membres d'une profession, d'une branche ou d'une localité. Moyens d'émancipation ouvrière pour les socialistes, barrières contre l'agitation sociale pour les libéraux et les conservateurs, ces mutuelles sont tolérées et contrôlées par les autorités, comme en Belgique et en France, à partir de la moitié du siècle.

Puis les niveaux et modalités de contributions et de prestations sont homogénéisés au niveau national. La nature des activités économiques engagées a engendré un adossement à l'État pour toutes les prestations qu'elles fournissent. En effet, le risque inhérent à ces prestations pouvait être mieux maîtrisé grâce à la participation d'un grand nombre d'adhérents au niveau national, avec l'appoint des techniques statistiques : la sécurisation du système a donc été obtenue avec l'instauration d'assurances obligatoires (maladie, vieillesse, ...) et les mutuelles sont devenues des assurances complémentaires des régimes obligatoires, ou même

des gestionnaires de la sécurité sociale en Belgique ou en Allemagne. Elles se sont alors soumises à des normes édictées par l'État et inscrites dans l'économie non marchande pour venir compléter les transferts sociaux, quitte à amender le principe d'adhésion volontaire pour rentrer dans le champ de la prévoyance collective complémentaire.

Ce processus d'institutionnalisation a obéi d'une part à une logique bismarckienne ou corporatiste d'assurance sociale adressée au travail salarié en Allemagne, Belgique et France, d'autre part à une logique beveridgienne de solidarité nationale qui abandonne toute référence à l'activité professionnelle (Merrien, 1987 : 82), dans une perspective universaliste de droit au bien-être pour les pays scandinaves ou dans une perspective résiduelle de derniers recours face aux défaillances de la famille et du marché pour le Royaume-Uni (Tittmuss, 1974, Esping-Andersen, 1990).

L'analyse comparative des régimes d'Etat-providence centrée sur les transferts monétaires, peut, pour cette raison, aider à situer la place des mutuelles. Par contre, elle n'inclut pas d'analyse historique des rapports entre associations et pouvoirs publics (Kuhnle, Selle, 1992).

Comme le stipule la critique féministe (Orloff, 1993 ; Hernes, 1987 ; Lewis, 1992), en matière de travail de proximité et de soins (Folbre, 1997), il importe de mentionner deux attitudes contrastées des pouvoirs

publics en référence aux rapports sociaux de sexe : l'une qui vise l'indépendance de la femme et l'égalité des sexes ; l'autre qui hiérarchise les positions, l'homme ayant la responsabilité du revenu de la famille et la femme celle des tâches domestiques (Jenson, 1993 ; Lewis, 1998, Sainsbury, 1994). Ce critère de genre se traduit en particulier par un accent mis sur le développement de services accessibles à tous dans la première attitude observée en Suède par exemple et par la priorité accordée aux transferts monétaires au détriment des services dans la seconde comme en Allemagne ou en Italie, les femmes étant alors incitées à accomplir le travail domestique.

Au total, les mutuelles sont devenues à bien des égards des organisations " para-étatiques " (Evers, Bode et al., 1992 : 2) et les rapports entre associations et pouvoirs publics ont eu une intensité particulière dans les associations socio-sanitaires, surtout pour ce qui est des pays voulant créer des services collectifs au lieu de s'en remettre à la famille.

4. La nouvelle dynamique

La sectorisation de l'économie sociale qui vient d'être décrite et les écarts de trajectoires des différents éléments qui la constituent, qui en sont la conséquence, ont affecté l'identité même de l'économie sociale. L'ampleur de la synergie entre l'État et le marché dans la période d'expansion qui a suivi la seconde guerre mondiale a renforcé ce phénomène.

Cependant, depuis l'entrée dans la période de mutations qui succède à ce qu'on a appelé " les Trente Glorieuses ", plusieurs facteurs concourent à une nouvelle articulation des dimensions socio-politique et économique dans une perspective d'économie solidaire.

Des formes d'engagement évolutives

C'est d'abord la modification tendancielle des formes d'engagement dans l'espace public. Le militantisme généraliste, lié à un projet de société, impliquant une action dans la durée et de fortes délégations de pouvoir dans le cadre de structures fédératives s'affaiblit comme le montre le recul de certaines appartenances syndicales et idéologiques. Par contre, cette crise du bénévolat constatée dans des associations parmi les plus institutionnalisées se double d'une effervescence associative à base d'engagements concrets à durée limitée, centrés sur des problèmes particuliers et la mise en place de réponses rapides pour les sujets concernés (Ion, 1997 ; Barthélémy, 1994 : 48).

La question ici est celle du volontariat ou de la participation politique et sociale. Ainsi une professionnalisation croissante des services sociaux, dans la période précédant la revitalisation, à partir des années 1960, va de pair avec un questionnement de l'assimilation du citoyen à un consommateur ou à un assujetti. Des mobilisations se font jour à l'écart des mouvements sociaux traditionnels, mixant coopération sociale, entraide et protestation. Le rôle des initiatives de ce point de vue n'est pas simplement la production de services et d'emplois, il inclut la recherche de participation autre que professionnelle ou partidaire et est relié à l'enjeu de la cohésion sociale et de la société active.

Le changement de la structure des activités productives

Dans les pays développés, la structure de l'emploi se modifie profondément. Deux grands ensembles aux trajectoires contrastées peuvent être distingués.

— Les industries et les services standardisables recouvrant les services logistiques (transport, grande distribution, traitement des déchets...) et les services administratifs (banques, assurances, administrations,...) qui se rapprochent des activités de production de masse ou de série. Ces services intervenant à titre principal sur des objets, des systèmes techniques ou traitant des informations codées ont été modifiés par le recours aux nouvelles technologies de l'information. Ils ont donc des trajectoires convergentes avec les activités industrielles marquées par deux traits : une restriction de leur capacité de création d'emplois par rapport aux " Trente Glorieuses " et une élévation de la qualification à l'embauche.

— Les services relationnels, au contraire, comme l'ont souligné Baumol (1987) et Roustang (1987), confèrent une place centrale à la relation de service parce que l'activité est basée sur l'interaction directe entre prestataire et destinataire. Ils visent, pour les services aux entreprises, à influencer sur le fonctionnement de l'organisation et, quand il s'agit de services aux personnes, à améliorer l'état physique, intellectuel ou moral des usagers-clients. Les nouvelles technologies n'y sont que des supports à la relation offrant des options addi-

tives quant à la variété et à l'évolution qualitative de la prestation. L'innovation dans le processus de production n'aboutit pas forcément à une standardisation. Elle peut déboucher sur une innovation, le travail complexe n'étant alors pas éliminé mais déplacé. Un effet variété et qualité vient donc compenser l'effet de substitution capital-travail ce qui permet à ces services relationnels d'être porteurs de nouveaux emplois.

Malgré les difficultés dues aux modes d'organisation des comptabilités nationales qui n'isolent pas ces services relationnels, les chiffres disponibles montrent qu'ils ont été au coeur de la création d'emplois. Au total, dans les pays de l'OCDE, le commerce, les services aux entreprises, l'hôtellerie-restauration, les services personnels et domestiques, l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration publique représentent une majorité et une part sans cesse croissante des emplois. Ainsi, de 1962 à 1981, dans six de ces pays, la part de l'emploi a augmenté dans le secteur non marchand, agrégat statistique composite mais qui rassemble une grande partie des services relationnels. Certains sous-ensembles tels que l'éducation, la santé et l'action sociale, les services collectifs sociaux et personnels, les services domestiques révèlent un essor particulier sous-tendu par des tendances socio-démographiques lourdes (Borzaga, 1998).

Un foisonnement d'initiatives

Dans cette configuration nouvelle, des innovations émanant de réseaux de la société civile se sont manifestées dans toute l'Europe, prenant pour la plupart les formes associative et coopérative.

Dans les pays scandinaves, de nouvelles organisations ont montré une façon d'agir différente de celle des associations traditionnelles. Se détournant d'une approche politique et culturelle hégémonique dans les années 1970, elles ont proposé dans les années 1980 " de nouvelles formes organisationnelles et des solutions aux problèmes sociaux locaux " (Klausen, Selle, 1996 : 99-122). Parmi celles-ci figurent les organisations dites de " promoteurs de projets " au Danemark constituées à partir de l'implication forte d'une ou plusieurs personnes, et les coopératives dans la garde d'enfants en Suède. Dans ce pays, en 1994, 1768 structures non municipales de garde étaient en fonctionnement accueillant 12 % des enfants bénéficiant de structures d'accueil et parmi celles-ci 1020 étaient des coopératives de parents et 117 des coopératives de travailleurs (Pestoff, 1997, 1998). La forme coopérative et associative participe dans ce contexte autant à un redéploiement des services existants qu'à la création de nouveaux services.

La "coopératisation" des services sociaux (Lorendahl, 1997 ; Pestoff, 1998) répond avant tout à une visée d'accroissement du rôle des usagers, tels les parents

pour l'organisation de l'accueil de leurs enfants, et elle a été admise sous la pression des contraintes financières s'exerçant sur le secteur public.

A l'autre extrême, dans les pays méditerranéens, c'est paradoxalement la même forme juridique qui a été sollicitée : le statut coopératif a été utilisé pour proposer des services que le secteur public n'arrivait pas à assumer. En Italie, les coopératives sociales se sont imposées sur de nombreux territoires par leur capacité à endosser des fonctions qui n'étaient pas remplies précédemment : recrutement de populations exclues du marché du travail et mise en place de services aux personnes. Elles se sont développées rapidement puisque, nées dans les années 1970, elles sont environ 3.000 en 1996, regroupent près de 100.000 associés dont environ 75.000 salariés, mobilisent 9.000 bénévoles et rendent des services à plusieurs centaines de milliers de personnes (Borzaga, 1997). Ainsi, en Italie où l'État jouait un rôle dominant dans des secteurs comme l'éducation et la santé (Gui, 1996), la dynamique récente est notable.

Les coopératives de services sociaux sont parallèlement apparues en Espagne, surtout dans certaines régions comme la Catalogne, le Pays Basque ou la région de Valence sous la forme de coopératives de travail associé, composées des travailleurs, spécialement dans l'aide à domicile ; certaines d'entre elles ont évolué vers une organisation mixte d'intégration producteurs-consommateurs (Sajardo-Moreno, 1996).

A un degré moindre, au Royaume-Uni le secteur volontaire a été relayé dans certains champs par des coopératives sociales, pour l'insertion ou pour des services comme la garde d'enfants et l'aide à domicile. Le nombre d'initiatives, difficile à recenser, n'est guère supérieur à quelques dizaines mais il existe également des entreprises communautaires ("community enterprises"), nombreuses en Écosse, et représentant pour l'ensemble du Royaume-Uni 400 unités de production en 1995 avec 3500 employés. Parallèlement, les organisations volontaires ont contribué à pallier des manques, comme en témoigne l'exemple des "playgroups" pour l'accueil des jeunes enfants. En Angleterre et au Pays de Galles, dès 1986, plus de la moitié des enfants qui bénéficiaient d'un accueil collectif allaient dans un playgroup, service d'accueil à temps partiel pour les enfants de moins de cinq ans résultant d'une initiative parentale en réaction contre la pénurie des formules de garde.

L'essor coopératif est lié à la possibilité légale d'une ouverture des coopératives, traditionnellement basée sur une catégorie homogène, vers une représentation de différentes parties prenantes dans les organes de décision (volontaires, travailleurs, consommateurs, collectivités locales...) comme la loi de 1991 l'a permis en Italie. Il n'est par ailleurs pas étonnant que les coopératives de type social se développent dans les pays où les régimes d'Etat-providence n'avaient que peu sollicité les associations dans les prestations de services et où les associations sont limitées du point de vue de leurs activités économiques. La situation est très différente dans

les pays où les pouvoirs publics ont pris l'habitude d'un partenariat étroit avec les associations.

En Allemagne et en Autriche, les initiatives ont été qualifiées d' "entraide" pour traduire la volonté de responsabilisation des personnes dont elles étaient porteuses. Elles peuvent être divisées en trois sous-secteurs : des groupes semi-informels qui ne rentrent pas dans le tiers système, des groupes d' "auto-assistance", c'est-à-dire unissant des personnes touchées par le même problème, et des groupes défendant la cause de certaines populations dont ils ne font pas partie. Ils sont constitués sur une base volontaire et le travail professionnel rémunéré n'intervient qu'en complément.

Ces initiatives se traduiraient par 70 000 groupes en Allemagne avec approximativement 2,65 millions de personnes engagées (Evers, Bolde et al, op. cit.). Elles ont foisonné à partir de la décennie 1980 surtout dans les domaines de la santé et de l'action sociale; Pour le seul domaine de la santé, on estime qu'il existe entre 5.000 et 10.000 groupes. Elles prennent racine dans une critique de la bureaucratisation des services dans le secteur public et dans les grandes organisations de bienfaisance qui regroupent les associations plus anciennes avec lesquelles elles cohabitent par ailleurs. Ainsi à Vienne 65.000 enfants sont accueillis, pour moitié dans le service public et pour moitié dans des associations, à la fois traditionnelles et issues de ces initiatives dite "de base" (Leichsenring, 1997).

Comme en France, en Belgique, il s'agit de renouveler les formes d'offre associative en reconnaissant que l'absence de but lucratif ne garantit pas à elle seule le respect des usagers. A ce titre, longtemps principales prestataires de service, certaines associations ont bénéficié de quasi-monopoles locaux. Comme dans ces différents pays il existait une tradition de coopération entre pouvoirs publics et associations, les innovations ont à leur tour adopté ce statut mais sur des bases renouvelées. Un certain nombre d'associations, qu'elles soient anciennes et remettent en cause leurs comportements habituels ou qu'elles soient récentes et proposent des approches originales, tentent d'ajuster leur organisation.

Dans le domaine de la petite enfance, l'innovation associative a été la source de modèles d'accueil collectif impliquant les parents, comme les lieux d'accueil à participation parentale promus par l'Association des collectifs enfants-parents-professionnels en France. Initiées par les parents, elles ont été relayées par nombre de professionnels qui y trouvaient l'opportunité de créer leur emploi tout en veillant à la qualité des prestations vérifiée par le biais des liens tissés avec les parents. Ces formules d'accueil collectif ont été celles qui se sont le plus développées dans les années 1980. En France, au 1er janvier 1996 (Ministère de la santé publique et de l'assurance maladie, 1997), on dénombre 710 crèches parentales ayant une capacité d'accueil de 11 294 enfants, 481 de ces structures réalisent une offre de 7 937 places en "multi-accueil" combinant crèches collectives et haltes-garderies.

Plus globalement les initiatives associatives ont au cours des dix dernières années permis de créer les deux tiers des places d'accueil collectif. Des regroupements mobilisant les familles ne se sont pas opérés aussi facilement pour l'aide à domicile dans la mesure où les problèmes de délégation des tâches s'avèrent plus douloureux à aborder pour les ménages concernés. Pourtant des expériences suscitées en majorité par des professionnels critiques de modes d'intervention dominants qu'ils jugeaient trop dépersonnalisés se sont également diffusées.

En dépit des différences nationales, le renouveau coopératif et associatif met en évidence deux dimensions décisives.

— Les expériences ont prouvé qu'elles pouvaient initier des mécanismes originaux de création de la confiance dans des activités dont le succès dépend en partie de celle-ci. Cette construction de la confiance repose souvent sur l'engagement des différentes parties prenantes de la demande (Ben Ner, Van Hoomissen, 1991), facilité dans des structures limitant les possibilités d'enrichissement individuel. Au sein de cette dynamique "multistakeholder" (Borzaga, Mittone, 1997 ; Pestoff, 1996) se forme une confiance interpersonnelle par l'instauration d'un espace de réciprocité où ne prédominent pas les dimensions stratégiques, instrumentales ou utilitaires et où s'exerce une réflexion commune.

Certes toute production de service peut être défi-

nie comme co-production puisque la participation du consommateur est requise. Mais ce qui s'est passé dans les coopératives sociales en Italie, les coopératives de garde en Suède, les expériences associatives de "community care" au Royaume-Uni ou de services de proximité en Allemagne, en France et en Belgique dépasse de loin cette co-production. Il s'agit d'une construction conjointe de l'offre et de la demande de services qui ne se contente pas de solliciter les usagers comme consommateurs ou assujettis dans le cadre de logiques fonctionnelles publiques ou privées, mais les intègre comme "des citoyens dans la sphère politique et en tant que membres d'une communauté et d'une famille dans le milieu informel" (Evers, 1997 : 55).

Les espaces d'expériences et de paroles (Eme, Laville, 1999), constitués en dehors de toute nécessité de rentabilisation du capital ou d'imposition de normes administratives, voire en réaction contre elles, ont été à la base de l'invention de nouveaux services.

En instituant un espace tiers médiateur, il devient possible de s'attaquer à la méfiance qui gêne l'essor de nombreux services relationnels supposant l'entrée dans l'intimité des usagers. Quels que soient les problèmes posés ensuite par la pérennisation de ces services, il existe donc, à travers la création de services relationnels, une dynamique nouvelle fondée sur une dimension socio-politique repérée par la recherche européenne. Pour autant, cet aspect de l'émergence des services ne doit pas occulter l'importance des entrepreneurs qui conver-

tissent le projet en réalisation. Toutefois il s'agit d'un entrepreneuriat civique, plus collectif qu'individuel même si les personnalités s'avèrent déterminantes.

— Au-delà de leur émergence basée sur la mobilisation de ressources volontaires, les expériences sont amenées à rechercher un équilibre en drainant également des ressources marchandes et non marchandes. L'autonomie de gestion les incite à ne pas rentrer dans une relation tutélaire avec les pouvoirs publics mais les bénéfices collectifs dont elles sont porteuses appellent un financement public. Ce sont des services mixtes qu'elles veulent promouvoir, dans une conjoncture où le financement des services sociaux par la puissance publique est fragilisé par la diminution des moyens disponibles de l'État providence. L'hybridation entre ressources issues des économies marchande, non marchande et non monétaire peut être une combinaison pertinente étant donné les contingences actuelles, mais elle se heurte fortement au cloisonnement entre économies sur lequel est basée l'architecture institutionnelle qui sépare le marchand du non marchand. Les limites propres à différents statuts engendrent en outre la multiplication d'expériences qui s'appuient sur l'articulation de diverses formes juridiques.

5. Conclusion

S'il s'avère possible de réunir les conditions propres à définir un projet d'économie sociale et solidaire, alors il mérite d'être soutenu par les pouvoirs publics pour les raisons qui viennent d'être citées et qui peuvent être synthétisées en quatre points.

1 — Il peut modifier la structure de consommation des ménages dans le sens d'un plus grand recours à des services à haute intensité en travail, et ce en employant une main-d'oeuvre locale, puisque la nouvelle dynamique qui s'exprime accentue la nécessité de sa présence dans les services relationnels comme l'une des conditions de la confiance.

2 — Il peut être en mesure de mobiliser et de générer du capital social, c'est-à-dire des formes de confiance mutuelle et d'engagement civique, qui entretiennent le souci des biens communs et des biens publics par l'action collective.

Cette contribution à la reproduction de la société démocratique n'est pas négligeable pour le modèle de société européen, menacé autant par l'anomie et l'individualisme négatif (De Leonardis, 1997 ; Gauchet, 1998) que par le chômage et l'exclusion.

3 — Il peut participer à une réconciliation de l'économique et du social en couplant esprit d'initiative et finalité sociale. Il combat ainsi la culture de l'assistance et la passivité.

En outre, il peut instaurer un jeu à somme positive dans lequel les ressources publiques sont abondées par des ressources marchandes et volontaires.

4 — Il peut consolider des économies locales par son implantation et la constitution au sein de ces organisations d'un patrimoine durablement collectif qui est un des traits majeurs de leur statut.

Cette caractéristique préserve les fonds attribués par la puissance publique d'une réappropriation privée, ce qui n'est pas le cas dans les entreprises qui maximisent le retour sur investissement individuel.

De plus, le regain d'engagement dans des actions collectives de dimension réduite et la tertiarisation de l'économie fournissent un arrière-plan favorable à l'essor de l'activité et de l'emploi.

L'économie sociale et solidaire est donc une question d'actualité dans la société contemporaine.

Bibliographie

Barthélémy M., (1994). *Les associations dans la société française : un état des lieux*, Centre d'étude de la vie politique française, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, CNRS.

Baumol W.J. (juin 1987). Microeconomics of Unbalanced Growth : the Anatomy of the Urban Crisis, *American Economic Review*.

Ben Ner A., Van Hoomissen T., (1991). Non Profit Organisations in the mixed Economy, *Annals of Public and Cooperative Economy*, Vol 4.

Borzaga C., (1998). *The Economics of the Third Sector In*

Europe : The Italian Experience, Department of Economics, University of Trento, Trento.

Defourny J., Nyssens M., Simon M., (1996). *Associations, économie sociale et insertion : l'expérience de la Belgique*, Liège-Louvain, CIRIEC.

Di Maggio P.J., Powell W.W., (1983). The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields, *American Sociological Review*, vol. 48, avril.

Dubois P., (1985). *Le solidarisme*, thèse, Université de Lille II, 1985.

Eme B., (1991). Les services de proximité , *Informations sociales*, n° 13, août-septembre.

Enjolras B., (1996), Associations et isomorphisme institutionnel, *Revue des Études coopératives, mutualistes et associatives*, Vol 75, n°261.

Esping-Andersen G., (1990). *The three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton University Press.

Esping-Andersen G., (1990). *The three Worlds of Welfare Capitalism*, Harvard, Harvard University Press.

Evers A., Bode I., Gronbach S., Graf A (1999), *The Enterprises and Organisations of the Third System : A Strategic Challenge for Employment*, national report Germany, CIRIEC, Working Group 1, Liège.

Evers A., (1997). Le tiers secteur au regard d'une conception pluraliste de la protection sociale, in *Produire les solidarités. La part des associations*, Paris, Mire avec la

collaboration de la Fondation de France.

Evers A. (1990). Im Intermediären Bereich. Soziale Träger und Projekte Zwischen Haushalt, Staat und Markt, *Journal für Sozialforschung* 2.

Folbre N., (1997), *De la différence des sexes en économie politique*, Paris, Des Femmes (traduction française).

Gui B., (1992). Fondement économique du tiers secteur, *Revue des Études Coopératives Mutualistes et Associatives*, n° 44-45, 4e trimestre 1992 - 1er trimestre.

Hernes H., (1987). *Welfare State and Woman Power : Essays in State Feminism*, Oslo, Norwegian University Press.

Ion J. (1997). *La fin des militants ?*, Paris, Les éditions de l'atelier.

Jenson J., (1993) Representing solidarity : class, gender and the crisis of social-democratic Sweden, *New Left Review*, n°201.

Kuhnle S., Selle P. (eds.) (1992), *Government and Voluntary Organisations*, Aldershot : septembre-octobre. Avebury.

Klausen K.K., Selle P., (1996). The Third Sector in Scandinavia, *Voluntas*, 7 : 2.

Kramer R.M. (et al.), (1993). *Privatization in Four European Countries*, M.E. Sharpe Armonk, New York,.

Laville J.L., Sainsaulieu R. (dir.), (1997). *Sociologie de l'association*, Paris, Desclée de Brouwer.

Laville J.L. (sous la direction), (1994). *L'économie solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

Laville J.L., (sous la direction), (1992). *Les services de proximité en Europe*, Paris, Desclée de Brouwer.

Leichsenring K., (1997). *The Role of the Labour Market Service in Supporting Non-Statutory Childcare Providers*, European Centre for Social Welfare Policy and Research, Vienne.

Leroux P., (1992). *Aux philosophes*, Paris, 1851, p. 170, cité par A. Le Bras Chopard, "Métamorphoses d'une notion : la solidarité chez Pierre Leroux", in *La solidarité : un sentiment républicain ?* Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris Presses Universitaires de France.

Lewis J. (ed), (1998). *Gender, Social Care and Welfare State Restructuring* Aldershot : Avebury.

Lewis J., (1997). Le secteur associatif dans l'économie mixte de la protection sociale, in MIRE-Rencontres et Recherches avec la collaboration de la Fondation de France, *Produire les solidarités - La part des associations*, Paris.

Lewis J., (1992). *Women in Britain since 1945*, Blackwell, Londres.

Lorendahl B., (1997). Integrating the public sector and cooperative social economy - Towards a Swedish new model, in *Annals of Public and Cooperative Economics*, 68 : 3.

Maheu L., (1991) Vers une grande théorie du politique, in Maheu L., Sales A., *La recomposition du politique*. Paris, L'Harmattan, Montréal, Presses universitaires de Montréal.

- Merrien F-X. (1997). *L'Etat-providence*, Que sais-je, Presses universitaires de France, Paris.
- Ministère de la Santé publique et de l'assurance Maladie, (Avril 1998) - SESI, *Documents statistiques*, n° 303.
- OCDE, *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, Paris, 1996.
- Orloff A.S., (1993). Gender and the Social Rights of Citizenship : The Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare States, *American Sociological Review*, 58.
- Pestoff V.A., (1998). *Beyond the Market and State - Social enterprises and civil democracy in a welfare society*, Ashgate, Aldershot.
- Pestoff V.A., (1997). *Social Enterprises and Civil Democracy in Sweden. Enriching Work Environment and Empowering Citizens as Co-Producers*, Stockholm, School of Business.
- Pestoff V.A., (1992). Third Sector and Co-operative Services - an Alternative to Privatization, *Journal of Consumer Policy*, V. 15, Stockholm University.
- Roustang G., (1987). *L'emploi : un choix de société*, Paris, Syros.
- Sainsbury D. (Ed) (1994), *Gendering Welfare States*, Sage, Londres.
- Salamon L.M., Anheier H. (1997). The Civil Society Sector : A New Global Force, *Society*, Volume 34 (4), Mai.
- Salamon L.M., Anheier H. (1996), *Social Origins of Civil*

Society : Explaining the Nonprofit Sector Cross-Nationally, The Johns Hopkins University, Institute for Policy Studies, Baltimore.

Salamon L.M., Anheier H. (1995). *Defining the Nonprofit Sector*, Manchester, Manchester University Press.

Salamon L.M. (1995). *Partners in Public Service : Government-Nonprofit Relations in the Modern Welfare State*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.

Salamon L.M., (1990). The Nonprofit Sector and Government. The American Experience in Theory and Practice in Anheier H., Seibel (eds), *The Third Sector Comparative Studies of Nonprofit Organizations*, Walter de Gruyter.

Salamon L.M., (1987). "Partners in Public service : The Scope and Theory of Government - Nonprofit Relations", in W.W. Powell (ed.), *The Sector. A Research Handbook*, New Haven, Yale University Press.

Santuari A., (1997). Evoluzione storica, aspetti giuridici e comparatistici delle organizzazioni non profit, in B. Gui (a cura di), *Il Terzo settore tra economicità e valori*, Gregoriana ed., Padova.

Strobel P., (1995). Service public, fin de siècle in Gremion C. (dir.), *Modernisation des services publics*, Commissariat général du plan, Ministère de la recherche, Paris, La Documentation Française.

Tittmus R., (1974) *Social policy*, Allen & Unwin, Londres.

Vienney C. (1994). *L'économie sociale*, Paris, Repères, La Découverte.

Vienney C. (1982). *Socio-économie des organisations coopératives, tome 2 : analyse comparée des coopératives fonctionnant dans des systèmes socio-économiques différents*, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, Paris.

Présentation de l'Institut Karl Polanyi

Mission

L'actualité de la pensée de Karl Polanyi est de plus en plus reconnue. *La grande transformation* (1944) continue d'intéresser des universitaires et des chercheurs de nationalités diverses. Cet ouvrage, traduit dans sept langues, est d'ailleurs considéré comme un classique du vingtième siècle, qui ouvre de larges perspectives de recherche multidisciplinaire. L'Institut créé à sa mémoire à l'Université Concordia au Québec vise à poursuivre sa quête d'institutions économiques et politiques capables de concilier le libre développement de la conscience morale et les exigences d'une civilisation technologique complexe. Il s'agit de renouveler la réflexion sur les rapports entre économie et démocratie dans les sociétés contemporaines.

Membres européens du bureau de l'Institut à l'initiative des notes :

Alain Caillé, MAUSS, France;
Michèle Cangiani, Université de Venise, Italie;
Björn Hettne, Université de Göteborg, Suède;
Tadeusz Kowalik, Académie des Sciences, Pologne;
Jean-Louis Laville, CRIDA, France;
György Litvan, Académie des Sciences, Hongrie;
Alfredo Salsano, Bollati Boringhieri, Italie;
Jean-Michel Servet, Université Lumière Lyon 2, France;
Mihaly Simai, Académie des Sciences, Hongrie.

Table

1. L'économie sociale.....	5
2. La perspective de l'économie solidaire.....	9
3. Approche historique	15
4. La nouvelle dynamique.....	25
5. Conclusion	37
Bibliographie	41
Présentation de l'Institut Karl Polanyi.....	49
Table.....	50

Impression version Internet

Première édition novembre 1999

Ce livret peut-être commandé en envoyant un chèque
de 30 F à Impatiences démocratiques, 66 rue du 4 sep-
tembre, 13200 Arles, France,

impatiences.democratiques@wanadoo.fr

www.impatiencesdemocratiques.com

Le texte de ce livret est consultable gratuitement sur
Internet à

www.karlpolanyi.org